



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : ESPACES PUBLICS

19) Gare RER - Place Marcel Cachin
SNCF - Implantation d'un parking à vélos - Convention
d'occupation temporaire

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231027-DEL20231019_19-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 19

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 19

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme PETER, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSÉS

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



ESPACES PUBLICS

19) Gare RER - Place Marcel Cachin

SNCF - Implantation d'un parking à vélos - Convention d'occupation temporaire

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

vu le code des transports, notamment son article L. 1272-2,

vu le décret n° 2021-741 du 8 juin 2021 pris en application de l'article L. 1272-2 du code des transports, relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2123-7, L2123-8 et R 2123-16,

vu sa délibération du 22 juin 2023 approuvant le deuxième Plan Vélo d'Ivry-sur-Seine,

vu le Projet d'action municipale 2020-2026 intitulé « Transformer la Ville pour répondre au défi écologique et climatique », prévoyant de favoriser la circulation des piétons et des vélos,

considérant la modification des usages de mobilité en cours dans la Ville et par ailleurs souhaitée en vue de favoriser les modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture, dans une logique de développement durable et de partage de l'espace public,

considérant que, de ce point de vue, développer l'offre de stationnement à proximité des gares constitue un encouragement à l'usage du vélo et une nécessité au vu de l'augmentation de cette pratique modale,

considérant qu'Ile-de-France Mobilités a désigné SNCF Gares et Connexion comme maître d'ouvrage d'un important déploiement de parkings vélo aux abords des gares SNCF d'Île-de-France,

considérant que pour rester à proximité de la gare d'Ivry-sur-Seine et favoriser ainsi l'inter-modalité, une partie de ce stationnement vélos devra prendre place sur du domaine public communal, Place Marcel Cachin,

vu le projet de convention ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine communal non constitutive de droits réels pour l'implantation d'un parking vélo Place Marcel Cachin entre la commune d'Ivry-sur-Seine et SNCF gares & connexions.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention susmentionnée.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2023

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 OCT. 2023